

UN CONTRAT LOCAL ENTRE AGRICULTEUR ET CONSOMMATEUR L'AMAP

Une **AMAP** (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) est un partenariat entre un groupe de consommateurs et un ou plusieurs agriculteurs, qui s'établit autour de la vente directe par souscription des produits de la ferme

- Le groupe de consommateurs constitué en AMAP s'engage à soutenir une ou plusieurs fermes. Chaque consommateur achète à l'avance une part de la production à un prix fixé conjointement entre l'AMAP et chaque ferme, selon des méthodes agronomiques décidées ensemble.
- En échange, la ferme s'engage à proposer des produits frais, sains, de saison en respectant la charte de l'agriculture paysanne.
- La production est partagée sur la ferme ou sur un point de rencontre en ville. Chaque consommateur peut alors remplir son « panier ».

Les deux partenaires doivent respecter des points essentiels, inscrits dans le Charte des AMAP

Les consommateurs doivent respecter 3 engagements essentiels :

- **financier**, à travers l'achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée
- **économique et moral**, à travers la solidarité avec l'agriculteur dans les aléas de la production
- **associatif**, par leur participation à la vie de la structure (distribution, communication, secrétariat, animation...)



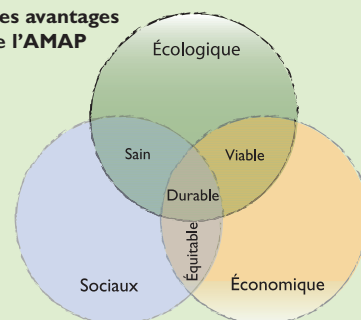
Les producteurs doivent respecter 3 engagements primordiaux :

- **économique**, en fournissant périodiquement des produits de qualité selon les termes du contrat
- **associatif**, en s'investissant dans la vie du groupe (rôle pédagogique, animation, information...)
- **participatif**, en assurant une transparence sur la vie de leur exploitation (situation économique, origine des produits fournis, méthodes de production utilisées)



Une AMAP dépasse, par sa mise en œuvre, une simple consommation en circuit court (vente directe à la ferme) ; elle est fondée sur un engagement mutuel qui lie les deux partenaires.

Des avantages de l'AMAP



Contactez l'Alliance à Grenoble, à la MNEI, au 04 76 42 98 46 et consultez les sites :

www.alpesolidaires.org ou <http://alliancepec.free.fr/Webamap/index.php>